

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>95823</b>	De <b>M. Pascal Cherki</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Paris )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale
<b>Rubrique</b> >enseignement	<b>Tête d'analyse</b> >cantines scolaires	<b>Analyse</b> > accès.
Question publiée au JO le : <b>17/05/2016</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Pascal Cherki interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'accès à la restauration scolaire pour tous les enfants. Face à l'afflux des demandes d'inscriptions, certaines municipalités ont choisi d'accueillir en priorité les enfants dont les deux parents travaillent, excluant de fait les enfants dont les parents sont sans activité ou avec une activité partielle. Ainsi, certains enfants n'ont pas accès à la restauration scolaire sous prétexte d'une situation personnelle particulière. Le rapport « Grande pauvreté et réussite éducative scolaire », de Jean-Paul Delahaye présenté le 15 mai 2015 démontre que ces situations d'isolement ont de lourdes conséquences sur la réussite éducative des enfants exclus de fait de la restauration scolaire. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour assurer l'égalité d'accès à la restauration scolaire pour tous les élèves.